



FO ESR 42

Force ouvrière enseignement supérieur et recherche Loire
Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle – Force Ouvrière) - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1 - e-mail : fo@univ-st-etienne.fr – Site : <http://fnecfpfo42.fr/foesr42/>

CSA de l'UJM du 16 septembre 2024 – Notes de CR

1. Déclaration préalable de FO ESR 42.	1
2. Point de situation SCD, organigramme, fiches de poste et règlement des services des BU (pour information).	2
3. Présentation du nombre de CDI sur la période 2022/2023 et 2024/2024 (pour information).	3
4. Rapport du collège de déontologie 2023/2024 (pour information).	3
5. Présentation de l'organigramme de l'IUT de Roanne (pour information).	4
6. Présentation de l'organigramme de la FST (pour information).	4
7. Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2024 (pour avis).	5
8. Nomination d'un médecin du travail au 1 ^{er} octobre 2024, 0,2 équivalent temps plein (pour avis).	5
9. Délibération concernant le paiement des vacances des médecins intervenant au sein de la MPU (pour avis)	6
10. Bilan de la formation des nouveaux enseignants-chercheurs.	6

1. Déclaration préalable de FO ESR 42.

* **Déclaration préalable de FO ESR 42.** Lors du CSA du 10 juillet, **FO ESR 42** a exprimé ses craintes concernant le projet d'Établissement Public Expérimental UJM/ENSASE. Notre syndicat a exprimé son refus de ce projet, pour que l'UJM reste une université et continue à jouer son rôle dans la promotion des valeurs démocratiques, de la pensée critique et du débat ouvert contre l'autoritarisme. Par la suite, **le CSA de l'UJM a rejeté ce projet, tout comme le CNESER.** Pour **FO ESR 42**, il doit être fait confiance aux élus du CSA et du CNESER, qui défendent les valeurs démocratiques, les services publics, l'indépendance des universitaires et des chercheurs. Nous réitérons donc notre demande de retrait du projet d'EPE UJM/ENSASE.

Alors que des ministres même « démissionnaires » ont continué, tout l'été, de promouvoir une opinion gouvernementale sans légitimité, voulant imposer une « obligation de réserve » aux universitaires et multipliant les interventions aux relents maccarthystes, notre syndicat demande, au contraire, le respect de toutes les libertés universitaires, notamment les libertés d'opinion, d'expression et de manifestation des personnels comme des étudiants. En ce début d'année universitaire, pour que le droit syndical soit respecté, **FO ESR 42** rappelle que les représentant syndicaux doivent pouvoir exercer leur mandat en toute liberté. **FO ESR 42** continuera à dénoncer toute menace ou tentative

d'intimidation. En particulier, nous soutenons le syndicat étudiant OSE-CGT qui subit, cette rentrée, des attaques inqualifiables.

Deux déclarations sont faites par les autres syndicats. L'une porte sur les menaces proférées à l'encontre du syndicat OSE-CGT et, plus généralement, les conflits sur le site Tréfilerie. L'autre porte sur le contournement des instances (CSA et F3SCT) de représentation des personnels à l'UJM.

Sur les menaces à l'encontre du syndicat OSE-CGT, le Président indique qu'il y a plusieurs affaires en cours. Concernant les « saluts nazis », il explique que le dossier est dans les mains du Procureur de la République. Le DGS rajoute qu'il y a eu une enquête administrative et transmission à la section disciplinaire. Concernant les menaces subies par le syndicat OSE-CGT, le Président souhaite une enquête pour comprendre qui était à l'origine des messages. Il réunira toutes les organisations syndicales étudiantes pour leur rappeler que l'université ne peut pas être le lieu d'affrontement et de menaces.

2. Point de situation SCD, organigramme, fiches de poste et règlement des services des BU (pour information).

Présentation par la directrice du SCD. Elle explique qu'il y avait une grande demande de changement de la part du personnel du SCD, cette demande datant de bien avant son arrivée en septembre 2023. La direction du SCD a échangé avec chaque personnel pour écouter les demandes et recenser les compétences. Il y a eu création de nouveaux services. Au final, chaque personnel n'a pas plus de deux missions principales et les personnes qui travaillent sur les mêmes missions sont rassemblés dans des services pour favoriser le travail collaboratif. Il y a maintenant cinq départements :

- Accueil, Accessibilité, Diversité et Formations des usagers
- Collections et Appui à la recherche
- Service d'Informatique documentaire
- Mission culture et Diffusion des savoirs
- Affaires générales

Dans le règlement du SCD, est rappelée la notion de volontariat pour le travail après 19h et le samedi.

Les fiches de poste de tous les agents ont été actualisées avec indication de la catégorie d'emploi. Deux parties sont identiques pour tous les agents faisant du service public avec les activités communes et les conditions particulières d'exercice.

*** Intervention de FO ESR 42. Notre syndicat se félicite qu'il y ait une petite augmentation des emplois de catégorie B et C à la BU Tréfilerie, ce qui correspond, au moins en partie, aux demandes des personnels mobilisés en septembre 2023 avec FO ESR 42 (voir notre [communiqué](#)).**

En ce qui concerne les fiches de poste, nous aurions préféré avoir les documents avant ce CSA pour notre préparation.

Le personnel du SCD vous a envoyé une lettre pour attirer votre attention sur ces fiches de poste présentées en réunion plénière. Le personnel souhaite que le métier indiqué corresponde bien aux missions et à la réalité de leur travail. FO ESR 42 soutient cette demande car cela a une incidence sur la promotion.

Sur la localisation de la bibliothèque, jusqu'à présent, chaque agent était rattaché à une unique bibliothèque. FO ESR 42 soutient la demande des personnels pour que ce lieu d'affectation continue à être mentionné sur la fiche de poste.

Réponse de la directrice du SCD. *Concernant le métier et les missions, la fiche de poste est généraliste. Pour la bibliothèque d'affectation, il n'y a pas besoin de l'indiquer car il n'y a pas de mobilité forcée.*

S'ensuit une discussion sur le référentiel métier, la catégorie de l'emploi et l'adéquation avec la catégorie des agents.

*** Question de FO ESR 42.** *Pourquoi cette réorganisation du SCD n'est-elle pas soumise au vote ? Nous appuyons complètement la demande qui a été faite lors de la déclaration préalable de l'UNSA. On souhaite un vote sur cette réorganisation, ou plutôt, ce projet d'organisation s'il n'est pas complètement finalisé. Il faut qu'un vote soit émis à un moment ou un autre, fût-ce sous réserve d'éventuels ajustements comme ceux que nous avons demandés, par exemple concernant le fait que soit effectivement bien inscrite la bibliothèque de rattachement dans la fiche de poste.*

Réponse du Président. *Le débat a eu lieu et il n'y a pas besoin de vote. Il y a vote si je note des points de crispations. Or, vous avez eu des réponses très précises sur vos questions : au niveau des heures complémentaires, au niveau des horaires de travail au-delà des horaires classiques, il n'y aura que du volontariat. De plus, un agent qui est affecté à une bibliothèque ne sera pas obligé d'aller travailler dans une autre bibliothèque.*

*** Remarque a posteriori de FO ESR 42.** Notre syndicat se félicite d'avoir été entendu sur ces revendications (voir notre [communiqué du 09/04/2024](#)). **Nous sommes tout à fait prêts à faire confiance à Mme la Directrice du SCD sur le fait qu'il n'y aura pas de mobilité imposée, mais celle-ci ne peut s'apprécier qu'au regard de l'affectation de chaque personnel dans une bibliothèque précise. Il est donc bien nécessaire que cette affectation soit notée quelque part !**

3. Présentation du nombre de CDI sur la période 2022/2023 et 2024/2024 (pour information).

Présentation de Mme la DRH. Il y a eu 30 CDI, toutes catégories confondues, pour la période 2023-2024.

*** Intervention de FO ESR 42.** *Nous nous félicitons qu'il y ait une politique de CDIation qui soit intensifiée à l'UJM. Cependant, nous regrettons que dans certains cas, la possibilité de CDIation puisse être barrée par le département dont le ou la contractuel(le) dépend, tout à fait injustement, alors que les besoins sont là. Cette année, il y a eu un cas de ce type.*

Réponse du Président. *Il y a effectivement un débat en cours sur ce dossier.*

4. Rapport du collège de déontologie 2023/2024 (pour information).

Présentation par Mme la DRH. Elle indique que le Collège de déontologie s'interroge sur la baisse du nombre de saisine car il n'y a eu aucune cette année 2023-2024.

* **Remarque a posteriori de FO ESR 42.** Notre syndicat a déjà donné son avis sur le règlement intérieur du collège de déontologie. FO ESR 42 continue à s'interroger sur l'intérêt d'un tel collège qui ne résout pas les problèmes des collègues. FO ESR 42 indique, une nouvelle fois, sa grande réticence à l'encontre de tout dispositif qui viserait à réduire la liberté d'expression des agents.

Une question est posée sur la fin du mandat des membres du Collège de déontologie. Le Président explique, qu'il va effectivement renouveler ce collège.

5. Présentation de l'organigramme de l'IUT de Roanne (pour information).

Présentation de la Responsable administrative de l'IUT de Roanne. Elle rappelle le contexte avec le projet campus et l'intégration au sein de l'IUT de Roanne de formations qui étaient précédemment portées par l'IAE et la FST. Cela explique la réorganisation au sein d'une même composante de tous les services techniques et administratifs. Un premier organigramme a été présenté au CSA pour la rentrée 2022. Un an plus tard, une évaluation a été faite et des changements semblent nécessaires.

* **Question de FO ESR 42.** *Nous constatons une organisation particulière du service finances, pour lequel il n'apparaît pas de responsable. Pouvons-nous avoir des précisions ?*

Réponse de la Responsable Administrative de l'IUT de Roanne. On a tenté de mettre en place un responsable de service car cela paraissait assez évident. Mais finalement, cela s'est avéré non pertinent pour diverses raisons. Le choix de la composante est donc un système sans responsable de service qui fonctionne plutôt bien. A un moment à l'IUT de Roanne, cela a été très compliqué avec plusieurs arrêts maladies. On a formé des agents qui peuvent maintenant se remplacer les uns les autres.

* **Remarque a fortiori de FO ESR 42.** Nous ne sommes pas convaincus que tous les problèmes aient bien été résolus.

6. Présentation de l'organigramme de la FST (pour information).

Présentation par le Responsable Administratif de la FST. Il explique le contexte avec le transfert de trois laboratoires de recherche (IMP, ICJ et LGL-TPE) et trois départements (Géologie, Chimie et Mathématiques) du site de la Métare vers le site Manufacture, dans le nouveau bâtiment CSI2. Il indique que les modifications concernent seulement six agents et qu'elles ont été faites en concertation avec tous les personnels.

* **Remarque a posteriori de FO ESR 42.** Cette organisation sur deux sites nous semble très compliquée.

* **Intervention de FO ESR 42.** *D'une manière générale, nous aimerions avoir des informations sur les catégories et les quotités de temps dans tous les organigrammes qui nous sont présentés.*

* **Question de FO ESR 42.** *Des agents apparaissent plusieurs fois dans l'organigramme, nous aimerions connaître à quelle quotité de travail cela correspond. Nous constatons une grande complexification avec le fonctionnement sur deux campus. Des agents sont-ils amenés à intervenir à la fois à la Métare et à Manufacture ?*

Réponse du Responsable administratif de la FST. *Il y a eu des difficultés sur la répartition des missions mais aujourd'hui les choses sont bien mises en place. Il n'y a pas de navette prévue entre la Métare et Manufacture, aucun agent n'aura à intervenir de manière régulière sur les deux sites. Pour la logistique, il n'est pas exclu qu'il y ait à terme un service de campus, regroupant le CSI1, CSI2, TSE et le laboratoire Hubert Curien.*

Le Président intervient pour expliquer qu'il réfléchit à la création d'une direction de campus Manufacture, comme cela a été fait à Roanne et en Médecine, avec intégration d'une nouvelle école graduée autour de l'ingénierie. Il explique qu'il faut cependant tenir compte de la spécificité des nombreuses composantes du site, certaines ayant des fonctionnements particuliers avec, par exemple, des emplois du temps qui ne sont pas intégrés à ADE.

* **Remarque a posteriori de FO ESR 42.** Nous regrettons que, faute d'amphithéâtre adapté, certains cours magistraux doivent être planifiés sur le site de la Métare, ce qui impose des trajets entre les deux sites pour des enseignants ou enseignants-chercheurs. **Sur le site manufacture, l'urgence est de trouver une solution pour le stationnement et la restauration des agents et des étudiants.**

7. Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2024 (pour avis).

* **Intervention de FO ESR 42.** *Nous constatons une erreur sur le résultat d'un vote.*

VOTE : FO s'est abstenu

8. Nomination d'un médecin du travail au 1^{er} octobre 2024, 0,2 équivalent temps plein (pour avis).

Présentation par Mme la DRH. Elle explique que l'UJM a recruté un médecin à temps complet pour les étudiants et qu'une convention est en cours de rédaction avec le CHU de Saint-Etienne pour que le docteur CARCASSET puisse intervenir à l'UJM un jour par semaine comme médecin du travail. En effet, le poste était ouvert depuis plus d'un an sans aucune candidature. Sur cette convention, Mme la DRH indique qu'il reste de nombreuses questions ouvertes.

VOTE : FO s'est abstenu

* **Remarque de FO ESR 42.** Il faudrait deux postes de médecins à taux plein, un pour la médecine des personnels (Médecin du travail) et un autre pour la médecine des étudiants (Médecin de prévention). Le recrutement d'un médecin du travail avec un 0,2 équivalent temps plein est donc très insuffisant. En outre, nous pensons qu'il faudrait aussi une infirmière par site. C'est pour cela que **FO ESR 42** s'est abstenu.

9. Délibération concernant le paiement des vacances des médecins intervenant au sein de la MPU (pour avis)

Présentation de Mme la DRH. L'UJM s'aligne sur ce qui est fait dans d'autres structures pour les médecins qui interviennent en renfort pour la médecine des étudiants.

* **Intervention de FO ESR 42.** *Plutôt que ce dispositif d'indemnisation qui risque fort d'être inopérant, pourquoi ne pas prévoir une indexation sur l'inflation annuelle ?*

Réponse du Président. *Déjà, il faut rattraper notre retard pour cette année universitaire et ce que nous proposons est une énorme augmentation. Cependant, votre remarque est légitime et nous pourrions en reparler pour les années suivantes.*

VOTE : FO a voté pour, comme l'unanimité du CSA

10. Bilan de la formation des nouveaux enseignants-chercheurs.

Présentation de Mme la DRH. Les 9 enseignants-chercheurs recrutés en 2023 ont tous réalisé les 32h de formation.

* **Remarque a posteriori FO ESR 42.** Notre syndicat réitère les remarques faites sur cette formation lors du CSA du 20 juin 2023 (voir notre [compte rendu](#)). **FO ESR 42** regrette l'incitation à l'utilisation d'applications qui peuvent engendrer des surcroûts de travail. Ces applications ne peuvent être imposées aux enseignants et enseignants-chercheurs qui ont une liberté pédagogique totale ! Nous rappelons notre attachement à l'enseignement disciplinaire en présentiel et dénonçons toute tentative de diminution des heures de cours dans les maquettes ou d'économies de postes, par le biais de mutualisations.

VOTE : FO s'est abstenu

Le 16/09/2024

###

Site FO ESR 42

[Contacts / Se syndiquer](#)

[Nos communiqués](#)

[CSA](#)
(ex CT)

[FS](#)
(ex CHSCT)

[Syndicat national](#)